

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 10 FEVRIER 2021

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 10 Février 2021 à 18 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. BOUQUET, Mme FEVRIER, M. ABRAHAM, Mme BEDU, M. SZEWCZYK,
Mme CARNEZAT, Mme TURBEAUX-JULIEN, M. CARON-PERROUD,
Adjoints au Maire,
MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, M. FOURNEL, Mmes FARNAULT,
MOLINA-AUBERT, CARRIAU, MM. VERBEKE, SALL, PATRIGEON, Mme
PENIN, MM. VOLTEAU, DAUNAY, Mme LOTTE, M. GABORET, Mme
PLICHON,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. LECLOU pouvoir à M. LAVIER
Mme FOLY pouvoir à Mme MOLINA-AUBERT
Mme MUSLIN-BUREAU pouvoir à Mme CARRIAU
Mme QUINTANA pouvoir à M. LAVIER
M. RAISONNIER pouvoir à M. DUPATY
M. DESPLANCHES pouvoir à Mme TURBEAUX-JULIEN
Mme HUTSEBAUT pouvoir à Mme TURBEAUX-JULIEN
Mme FOUBET pouvoir à Mme FEVRIER

Madame PENIN est élue Secrétaire de Séance.

I INTERCOMMUNALITE

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention de groupement de commandes relative à la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) entre l'Agglomération Montargoise (AME), ses communes membres, le CCAS de Montargis, le SMIRTOM (Syndicat mixte de ramassage et traitement des ordures ménagères) et les SMAEP (Syndicats mixtes d'alimentation en eau potable) de Puy-la-Laude, de Chevillon-sur-Huillard – Saint-Maurice-sur-Fessard – Villemoutiers et Vimory. La durée de cette nouvelle convention est de 3 ans et le coût prévisionnel de la prestation pour la Ville d'Amilly s'élève à 16.389,84 € HT.
(Adopté à l'Unanimité)

II AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Par application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est approuvé le bilan des acquisitions et cessions foncières opérées par la Commune d'Amilly ainsi qu'il suit :

- l'état complémentaire du bilan de l'année 2019 (montant des acquisitions : 688,32 €)
- le bilan de l'année 2020 (montant total des acquisitions : 372.204,74 €; montant des cessions : 143.856,00 €)

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Le Maire est autorisé à exercer le droit de préférence, prévu à l'article L331-24 du Code forestier, pour l'acquisition de la parcelle boisée cadastrée BH 70 sise au lieudit les Hautes Varennes, d'une superficie de 3.416 m² et pour un montant de 2.500 €
(Adopté à l'Unanimité)

3°) Est approuvée l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée AW 148 dénommée rue des Aulnes, en vue de son classement dans le domaine public de la voirie communale

(Adopté à l'Unanimité)

4°) Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire entraînant la fermeture obligatoire de certains locaux commerciaux, il est décidé de procéder à l'exonération du paiement du loyer dû à la Ville pour la location du restaurant Le Saint-Martin (parties commerciale et habitation), à compter du 1^{er} novembre 2020 et jusqu'à la réouverture de l'établissement.

(Adopté à l'Unanimité)

III EDUCATION / ENFANCE

Il est décidé d'attribuer aux coopératives scolaires :

- 13.920 € de subventions annuelles pour 2021, soit 4.560 € pour les écoles maternelles et 9.360 € pour les écoles élémentaires (240 € par classe),
- 16.530 € de subventions pour les projets d'écoles 2021 (spectacles, sorties scolaires...), soit 5.415 € pour les écoles maternelles et 11.115 € pour les écoles élémentaires (285 € par classe).

(Adopté à l'Unanimité)

IV CULTURE / JUMELAGES

1°) Une subvention de 2.500 € sera versée au Collège Schuman pour l'organisation en 2020, si la situation sanitaire le permet, d'un séjour linguistique d'élèves hispanisants dans la Ville jumelle espagnole de Vilanova del Cami.

(Adopté à l'Unanimité).

2°) Est approuvée l'adhésion de la Commune d'Amilly à l'Association F.A.I.R.E. (Faciliter, Accompagner, Innover, Relier, Encourager), ayant pour objet de faciliter la mise en œuvre de projets culturels innovants au sein des communes petites et moyennes et de leurs intercommunalités (montant de la cotisation 2021 : 100 €)

(Adopté à l'Unanimité)

V SPORTS

Le Conseil Municipal approuve :

- l'organisation sur Amilly, par la Société Amaury Sport Organisation (A.S.O.), de l'arrivée de la deuxième étape de la course cycliste Paris-Nice 2021 le lundi 08 mars,
- la conclusion d'une convention entre d'une part, la Société A.S.O. et d'autre part, la Commune d'Amilly, l'Agglomération Montargoise (AME) et l'Association « Les Roues dans l'A.M.E. » agissant solidairement, afin de fixer les conditions de collaboration entre les parties et notamment le versement à la Société A.S.O., par l'Association « Les Roues dans l'A.M.E. », d'une participation financière de 36.000 € HT,
- la mise à disposition gracieuse par la Ville d'Amilly de tous les équipements, matériels et personnels ainsi que les lieux et emplacements nécessaires au bon déroulement de cette manifestation.

(Adopté à l'Unanimité).

VI RESSOURCES HUMAINES

Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié par :

1°) la création, à compter du 1^{er} mars 2021, d'un poste de Chef des Equipes Espaces Verts à temps complet accessible à des candidats relevant des cadres d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux (catégorie C),

2°) la transformation en postes permanents à temps complet à compter du 1^{er} mars 2021 :

- d'un poste de Chargé du Projet Artistique et du Développement Culturel accessible à des candidats de niveau bac + 3 ou justifiant d'une expérience confirmée dans le domaine de l'art contemporain et aux agents relevant des cadres d'emplois des Attachés Territoriaux de Conservation du Patrimoine (catégorie A) et des Assistants Territoriaux de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (catégorie B),
- d'un poste d'Assistant de Médiation accessible à des candidats justifiant d'une expérience confirmée en médiation et aux agents relevant des cadres d'emplois des Assistants Territoriaux de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (catégorie B),
- d'un poste de Chargé d'Accueil et de suivi des Expositions accessible à des candidats relevant du cadre d'emplois des Assistants Territoriaux de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (catégorie B),
- d'un poste de Chargé de Missions accessible à des candidats relevant des cadres d'emplois des Rédacteurs ou à défaut justifiant d'une expérience confirmée dans le domaine de la communication et d'aide à la réalisation de support (catégorie B),
- d'un poste de Chargé de la Communication et des Relations Publiques accessible aux candidats de niveau bac + 3 à bac + 5 ou justifiant d'une expérience confirmée dans le domaine de l'art contemporain et aux agents relevant des cadres d'emplois des Assistants Territoriaux de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (catégorie B) ainsi qu'aux agents relevant des cadres d'emplois des Attachés Territoriaux de Conservation du Patrimoine (catégorie A).

(Adopté à l'Unanimité)

VII COMPTE RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES D'ETUDES

Décisions des 20/11, 24/11, 02/12, 03/12, 09/12 et 16/12/2020 : Conclusion de marchés d'études pour les opérations suivantes :

Opération	Titulaire	Rémunération
Rénovation du préau et d'une partie de la clôture de la Maison Colin Mission de coordination, de sécurité et de protection de la santé (SPS)	APAVE PARISIENNE (45073 Orléans)	2.135 € HT

Réhabilitation des bâtiments du Petit Chesnoy au Domaine de la Pailleterie		
Mission SPS	DEKRA (37100 Tours)	2.944 € HT
Mission de contrôle technique	SOCOTEC (45400 Fleury les Aubrais)	7.536 € HT
Etude géotechnique	ICSEO (21140 Semur en Auxois)	7.590 € HT
Réhabilitation d'un bâtiment en Centre Bourg pour la création d'un restaurant		
Mission SPS	DEKRA (37100 Tours)	3.204 € HT
Mission de contrôle technique	APAVE PARISIENNE (45073 Orléans)	6.370 € HT
Etude géotechnique	ICSEO (21140 Semur en Auxois)	6.205 € HT

MARCHES DE TRAVAUX

Décisions des 07/09, 28/09, 02/10, 09/10, 12/10, 27/10 et 03/11/2020 : Conclusion des marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Réhabilitation de la Mairie protocolaire (Maison Mory)		
Lot n°01 : Démolition – Maçonnerie – Aménagements extérieurs	REVIL (45700 Pannes)	458.000,00
Lot n°02 : Charpente bois – Couverture	MALET COUVERTURE (45270 Ouzouer sous Bellegarde)	54.247,50
Lot n°03 : Serrurerie – Escalier métallique	SCHAFFNER (67120 Molsheim)	210.714,00
Lot n°04 : Menuiseries extérieures et intérieures	RIGUET (45110 Châteauneuf sur Loire)	254.991,00
Lot n°05 : Doublage – Cloisons - Plafond	ISOLUX (45380 Chaingy)	40.909,84
Lot n°06 : Peinture	NEYRAT (45700 Pannes)	31.000,00
Lot n°07 : Electricité	SERVITECHNIQUE (45460 Bonnée)	61.933,36

Lot n°08 : Chauffage – Ventilation - Plomberie	GENEOL (58640 Varennes Vauzelles)	58.819,00
Lot n°09 : Espaces verts	SAUVEGRAIN PAYSAGE (45200 Amilly)	71.515,90
		TOTAL : 1.242.130,60
Rénovation de la Maison PAUTRE		
Lot n°01 : Maçonnerie	REVIL (45700 Pannes)	42.000,00
Lot n°02 : Charpente bois	MOUFFRON (45220 Château-Renard)	14.350,02
Lot n°03 : Plâtrerie	REVIL (45700 Pannes)	18.366,56
Lot n°04 : Menuiseries intérieures	ATELIER JL BAUDOIN (Amilly)	49.937,85
Lot n°05 : Electricité	SERVITECHNIQUE (45460 Bonnée)	17.801,37
Lot n°06 : Peinture	NEYRAT (45700 Pannes)	4.129,75
		TOTAL : 146.585,55

Décisions des 04/09, 22/09, 21/10, 22/12/2020 et 11/01/2021 : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Travaux de restauration de l'Eglise de Saint-Firmin			
Lot n°1 : Maçonnerie	ROC (45075 Orléans)	+ 63.394,12	572.569,57
Lot n°3 : Charpente	MOUFFRON (45220 Château-Renard)	+ 2.905,00	179.574,50
Travaux de restauration du Moulin Bardin			
Lot n°6 : Serrurerie (2 avenants)	METAL ALU CENTRE (45700 Villemandeur)	+ 1.654,00 + 2.658,00	32.388,00
Conception et réalisation d'un orgue de tribune pour l'Eglise de Saint-Firmin des Vignes	MANUFACTURE D'ORGUES THOMAS (Stavelot – Belgique)	Prolongation du délai d'exécution de 13 mois soit jusqu'au 02/05/2022	

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Décisions des 12/10/2020, 04/01 et 12/01/2021 : Conclusion des marchés de fournitures et services suivants :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Fourniture et maintenance d'une plateforme de courtage aux enchères en ligne pour les adhérents à la Centrale d'achats vendant régulièrement ou en quantité	AGORASTORE (93100 Montreuil)	Accord cadre à bons de commande sans seuil minimum ni maximum pour une durée de 48 mois (soit jusqu'au 24/09/2024) Passé par la Centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS
Fourniture et livraison de carburants pour les membres de la Centrale d'achats Lot Carburants en vrac Lot Fioul en vrac	CPO Compagnie Pétrolière de l'Ouest (44186 Nantes)	Accords cadre à bons de commande sans seuil minimum ni maximum pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois Passés par la Centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS
Fourniture et livraison de fondants routiers pour les membres de la Centrale d'achats	SAS ROCK (68055 Mulhouse)	Accord cadre à bons de commande sans seuil minimum ni maximum pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois Passé par la Centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS
Acquisition, livraison et installation de mobiliers pour les membres de la Centrale d'achats Lot n°01 : Mobiliers administratifs Lot n°02 : Mobiliers scolaires Lot n°03 : Mobiliers de CDI Lot n°04 : Mobiliers petite enfance Lot n°05 : Mobiliers de restauration Lot n°06 : Vestiaires et casiers	CANAL AGENCEMENT SELECTION (41260 La Chaussée Saint Victor) Lafa COLLECTIVITES (15000 Aurillac) SAS DPC (79300 Bressuire) SA WECO (79140 Cerizay) Lafa COLLECTIVITES (15000 Aurillac) CVC CASIERS VESTIAIRES CONSIGNES (93160 Noisy le Grand)	Accords cadre à bons de commande sans seuil minimum ni maximum pour une durée initiale de 2 ans reconductible 2 fois pour une période de 1 an Passés par la Centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS

<p>Acquisition de fournitures et de matériels pour le stock magasin de la Ville et l'entretien de son patrimoine</p> <p><u>Lot n°01</u> : Electricité</p> <p><u>Lot n°02</u> : Peinture</p> <p><u>Lot n°03</u> : Plomberie</p> <p><u>Lot n°05</u> : Consommables</p> <p><u>Lot n°06</u> : Outillage et matériel</p> <p><u>Lot n°07</u> : Quincaillerie</p>	<p>REXEL (45140 Saint Jean de la Ruelle)</p> <p>SAS BARBOT (10120 Saint André les Vergers)</p> <p>CEDEO (92400 Courbevoie)</p> <p>LEGALLAIS (14200 Hérouville Saint Clair)</p> <p>SAS FOUSSIER (72700 Allonnes)</p> <p>SAS FOUSSIER (72700 Allonnes)</p>	<p>Accords cadre à bons de commande sans minimum avec un seuil maximum pour une durée de 12 mois, renouvelable 1 fois pour la même durée et les mêmes seuils</p> <p>Seuil maximum :40.000 € HT</p> <p>Seuil maximum :4.000 € HT</p> <p>Seuil maximum :25.000 € HT</p> <p>Seuil maximum :8.000 € HT</p> <p>Seuil maximum :13.000 € HT</p> <p>Seuil maximum :10.000 € HT</p>
<p>Fourniture de produits et matériels d'hygiène, produits sols et surfaces, hygiène corporelle, ouate, produits hygiène alimentaire et produits bâtiments sportifs</p>	<p>PROPIMEX (45390 Puisseaux)</p>	<p>Accord cadre à bons de commande sans seuil minimum avec un seuil maximum de 71.000 € HT pour une durée initiale de 12 mois reconductible 2 fois pour la même durée et les mêmes seuils</p>
<p>Entretien des espaces publics communaux</p> <p>Lot n°01</p> <p>Lot n°02</p>	<p>ESAT Les Râteliers (45200 Amilly)</p> <p>SAUVEGRAIN PAYSAGE (45200 Amilly)</p>	<p>Accords cadre à bons de commande sans seuil minimum avec un seuil maximum de 160.000 € HT pour une période de 12 mois renouvelable 3 fois</p>

Décisions des 30/09 et 13/10/2020 : Conclusion d'avenants aux marchés de fournitures et services suivants :

Marché	Titulaire	Objet de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT
<p>Location, installation et maintenance de copieurs multifonctions neufs</p>	<p>DACTYL BURO (45400 Fleury les Aubrais)</p>	<p>Augmentation du seuil maximum : + 8.500</p>	<p>Seuil maximum porté à 213.500 € HT pour 4 ans et 4 mois</p> <p>et prolongation de la durée du marché jusqu'au 26/02/2021</p>

Fourniture d'équipements de protection individuelle divers	PROTECTHOMS (53200 Château Gontier)	Modification du prix des produits et des délais de livraison en raison de la crise sanitaire	Accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum Avenant passé par la Centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS
Maintenance du parc d'extincteurs de la Ville	ARLI EXTINCTEURS (89100 Sens)	Prolongation de la durée de l'accord cadre jusqu'au 26/02/2021	Accord cadre à bons de commande Maintien du seuil minimum de 7.000 € HT et du seuil maximum de 21.000 € HT pour 2 ans

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décisions du 08/12/2020 : Centre d'Art Contemporain des Tanneries :

- demande de subventions auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), de la Région Centre-Val de Loire, du Département et de l'Agglomération Montargoise (AME) **pour le budget de fonctionnement 2021** selon le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

Dépenses		Recettes	
Action artistique et culturelle	230 000 €	Subv° DRAC programmation	150 000 €
Masse salariale	448 000 €	Subv° DRAC politique publics	35 000 €
Coûts de fonctionnement du bâtiment	152 000 €	Subv° C. Régional	100 000 €
		Subv° C. Départemental	30 000 €
		Fonds de concours AME	245 000 €
		Autofinancement Ville	245 000 €
		Inscriptions Ecole d'art	25 000 €
Total	830 000 €	Total	830 000 €

- demande de subventions auprès de la DRAC et de la Région Centre-Val de Loire, à hauteur de 3.200 € chacune, **pour l'acquisition en 2021 de divers matériels de logistique liés aux usages et aux besoins techniques du Centre d'Art** d'un montant prévisionnel de 16.000 € TTC.

Décision du 12/01/2021 : Classes à thème 2021 : demande de subvention auprès de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour l'organisation de 3 classes à thème comme suit :

Thème retenu	Ecole concernée	Classe	Dates	<i>Budget prévisionnel</i>	Subvention demandée à la DRAC
Ludothèque	Viroy	CP/CE1	Du 08 au 12 mars	1 680 €	500 €
Ecriture	Goths	CM1	Du 29 mars au 02 Avril	2 393 €	800 €
Danse contemporaine et langage	Viroy	CP	Du 12 au 16 Avril	2 876 €	1 000 €
			Total	6 949 €	2 300 €

Décision du 12/01/2021 : Domaine de la Pailleterie – Extension et réhabilitation des bâtiments du Petit Chesnoy : demande de subvention auprès de l’Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local 2021, à hauteur d’un montant de 250.000 €.

Décision du 02/02/2021 : Equipements de police municipale – Demande de subvention auprès de l’Etat au titre du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) 2021, à hauteur de 250 € pour l’acquisition d’un gilet pare-balles et de 800 € pour l’acquisition de 4 caméras individuelles.

RENOUVELLEMENT D’ADHESIONS

Décision du 12/01/2021 : Renouvellement de l’adhésion de la Ville à l’Association des Maires du Loiret (cotisation 2021 : 3.093,71 €)

**Affiché le 15 Février 2021
Le Maire d’Amilly**

Gérard DUPATY